



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2317

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 18 janvier de 18h00 à 19h30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Madame Christine TEQUI

Messieurs Daniel BESNARD, Jacques ESCANDE, Jean-Paul FERRE, Daniel GONCALVES, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc TEISSEIRE.

Présents par visioconférence : Messieurs Jean-Claude COMBRES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, André VIDAL, Pierre VIEL
Madame Elisabeth CLAIN

Excusés : Messieurs Jean-Pierre BOIX, Augustin BONREPAUX, Jean CAZANAVE, Alain GARNIER, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU

Absent : Messieurs Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Jean-Luc COURET

Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Messieurs Jean-Pierre BOIX et Augustin BONREPAUX

Monsieur René MASSAT a pouvoir de Monsieur Francis MAGDALOU

Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE

Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Monsieur Alain GARNIER

Monsieur Daniel GONCALVES a pouvoir de Monsieur Christian LOUBET

Objet

**Autorisation de signature d'une convention tripartite de financement entre le
SMDEA31, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le SMDEA**

Madame la Présidente expose que le SMDEA09 et RESEAU31 se sont rapprochés afin d'envisager une mutualisation de leurs projets respectifs de renforcement de la production et du transport de l'eau potable entre les confluences Garonne – Salat et Garonne-Arize (projet GSA).

Le SMDEA09 et RESEAU31 portent donc un projet visant à desservir en eau potable à l'horizon 2040 19 238 abonnés, soit environ 32 445 habitants, dans le secteur de Carbonne et plus au sud dans le département de la Haute Garonne.

Le projet prévoit l'éventuelle alimentation de 5 communes situées le long des réseaux de transfert vers le sud, et actuellement non adhérentes au SMDEA09 et à RESEAU31, soit 5 519 abonnés estimés en 2040.

Au total les infrastructures prévues, dans le projet GSA, concerneraient 24 757 abonnés soit 41 100 habitants des départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège.

Ce projet sera assuré par **2 maîtrises d'ouvrages distinctes** :

- le **SMDEA09**, qui assurera la construction d'une nouvelle usine de traitement sur la commune de Carbonne et la desserte de ses abonnés actuels et futurs sur ce territoire (22 communes pour 15 801 abonnés à échéance 2040). Ces travaux sont prévus sur les années 2020 et 2021. Le marché de l'usine a été signé le 10 janvier 2019.

- **RESEAU31** qui assurera la réalisation des réseaux reliant la future usine SMDEA09 à ses abonnés actuels et futurs du sud du département (9 communes pour 3 437 abonnés à échéance 2040). Le planning prévisionnel affiche une réalisation des opérations sur la période **2020 à 2027**.

Ce partenariat a fait l'objet d'une convention d'entente entre RESEAU31 et le SMDEA09 signée le 15 mai 2019 pour la construction et l'exploitation de l'usine de Carbonne et des infrastructures à réaliser jusqu'au réservoir de Gensac sur Garonne.

Ce projet a par ailleurs été retenu dans le cadre des orientations du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Haute-Garonne porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, en cours de validation.

Eléments financiers du projet

Le coût global du projet est estimé à 44,85 M€ (travaux et frais annexes de maîtrise d'œuvre), dont environ :

- 18,95 M€ pour le SMDEA09 : nouvelle usine, station de pompage, antennes
- 25,9 M€ pour RESEAU31 : réservoirs, feeders et antennes.

Les travaux de réduction des fuites, estimés à 7,3 M€, non éligibles aux aides de l'Agence, ne sont pas retenus dans le présent contrat mais pourront être déposés dans le cadre de futurs appels à projets Agence sur le renouvellement des réseaux au cours du 11^{ème} programme d'interventions.

Engagement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'Agence s'engage, sous réserve de disponibilités financières aux dates de dépôt des dossiers complets, et conformément à ses délibérations en vigueur à l'attribution de l'aide (à l'exception des taux d'aides) à présenter à ses instances décisionnelles les opérations listées à l'article 2 de la convention à un taux de :

- 55% de subvention pour les travaux retenus pour l'usine de production d'eau potable portée par le SMDEA09 (dont 5% au titre d'un organisme de coopération locale à vocation départementale)
- 30% de subvention pour les travaux retenus pour les autres opérations portées par le SMDEA09 et RESEAU31 (dont 5% au titre d'organismes de coopération locale à vocation départementale)

conformément aux taux maxima d'aides en vigueur à la signature du contrat.

Engagement du SMDEA09

Le SMDEA09 s'engage à réaliser, dans son ensemble, la part du projet qui concerne sa maîtrise d'ouvrage et à respecter le calendrier des travaux tel qu'établi dans le programme joint en annexe 4.

Engagement de RESEAU31

RESEAU31 s'engage à réaliser, dans son ensemble, la part du projet qui concerne sa maîtrise d'ouvrage et à respecter le calendrier de travaux tel qu'établi dans le programme joint en annexe 4.

Pilotage et suivi du Contrat

Le SMDEA09, RESEAU31 et l'Agence mettent en place un comité de pilotage du contrat. Ce comité est composé des représentants des trois signataires. Il peut être élargi au cas par cas à tout partenaire concerné par les actions identifiées.

Il se réunit à minima une fois par an et a pour vocation d'assurer un suivi et une évaluation des actions en cours ou réalisées et de valider le programme d'actions de l'année à venir.

Le SMDEA09 et RESEAU31 assurent l'organisation de ce comité de pilotage, élaborent les bilans annuels des actions réalisées et les propositions de programme annuel d'actions.

Durée du contrat, avenant, résiliation

Le présent contrat li les partenaires jusqu'au 31 décembre 2024.

Il peut être modifié à tout moment d'un commun accord.

Il peut être résilié à la demande de l'un des partenaires avant le 1^{er} octobre de chaque année.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire, à signer la convention tripartite de financement entre le SMEA31, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le SMDEA09.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI



Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du
Syndicat Mixte Départemental d'Eau et
d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du **22 JAN. 2021**
Informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le **22 JAN. 2021**

La Présidente
Christine TEQUI

Reçu en Préfecture le : **22 JAN. 2021**
Publié ou Notifié le : **25 JAN. 2021**



CONTRAT DE PROJET ENTRE
LE SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ARIEGE
(SMDEA09)
LE SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
(RESEAU31)
ET L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
2019-2024

Vu l'avis du Conseil d'administration du SMDEA du 18 novembre 2019,

Vu l'avis du Bureau du Conseil syndical du SMEA RESEAU31 du 25 novembre 2019,

Le Syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement de l'Ariège,
représenté par son président, Augustin Bonrepaux,
et ci-après dénommé le SMDEA09,

Le Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne,
représenté par son président, Sébastien Vincini,
et ci-après dénommé RESEAU31,

et

L'agence de l'eau Adour-Garonne représentée par son directeur général, Guillaume
Cholsy,
et ci-après dénommée l'Agence

Convienent des dispositions suivantes :

Préambule :

Le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, SMDEA09, accompagne le développement durable du territoire constitué par l'ensemble des communes adhérentes. Le SMDEA est un véritable outil de coopération intercommunale, et interdépartementale. Il assure pour le compte des communes ou des intercommunalités la maîtrise d'ouvrage de trois services publics : le service public de l'eau potable, le service public de l'assainissement, et le service public de l'assainissement non collectif.

Le SMDEA s'appuie principalement sur un fort potentiel humain avec des compétences spécifiques au service de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Il assure ses missions d'exploitant et de maître d'ouvrage pour ses 298 communes adhérentes (en Ariège et en Haute-Garonne). Son patrimoine représente plus de 5 000 km de réseaux et pas moins de 578 captages d'eau en montagne, 14 grosses usines de production d'eau et 143 stations d'épuration d'eaux usées.

Le SMDEA s'est assigné deux objectifs principaux : maintenir ou améliorer la qualité de l'eau distribuée, et réduire les pollutions au milieu naturel.

Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement RÉSEAU31 accompagne le développement local, perpétue et développe les actions de proximité dans les domaines du cycle de l'eau en s'appuyant sur des moyens d'expertise et d'intervention renforcés. Il n'a de cesse d'adapter ses actions et d'enrichir ses compétences pour répondre au plus près des besoins de ses adhérents. 361 agents mettent leur savoir-faire, tous domaines confondus, au service de près de 480 000 haut-garonnais principalement mais aussi tarnais et audois.

Au total, ce sont 243 adhérents représentant 345 communes qui font confiance à RÉSEAU31 (228 communes, 14 groupements de communes et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne). Ce fonctionnement lui permet de prendre en compte les réalités locales, en partant des besoins exprimés par les élus au service des citoyens.

Dans le domaine de l'eau potable RESEAU31 contribue à la satisfaction des besoins de 291 000 habitants répartis sur 227 communes grâce à des usines de production, 4500 km de réseau, 260 réservoirs et 160 captages principalement situés en zone de piémont et de montagne. Son service est certifié ISO 9001 pour le secteur Montagne Noire et en cours de certification pour son usine de Vieille-Toulouse (Périphérie Sud-Est).

L'Agence a pour mission principale d'assurer une gestion équilibrée tant qualitative que quantitative des eaux superficielles et souterraines sur le bassin Adour-Garonne afin de répondre aux objectifs du SDAGE 2016-2021 et de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) en termes d'atteinte du bon état des eaux.

L'atteinte de ces objectifs nécessite la mise en œuvre de politiques d'intervention ciblées à l'échelle des bassins versants en associant le plus largement possible l'ensemble des acteurs et des partenaires locaux.

Article 1 : Le contexte du projet

Le SMDEA09 et RESEAU31 se sont rapprochés afin d'envisager une mutualisation de leurs projets respectifs de renforcement de la production et du transport de l'eau potable entre les confluences Garonne - Salat et Garonne - Arize (projet « GSA »).

Le SMDEA09 et RESEAU31 portent donc un projet visant à desservir en eau potable à l'horizon 2040 19 238 abonnés, soit environ 32 445 habitants, dans le secteur de Carbonne et plus au sud dans le département de la Haute-Garonne

Le projet prévoit l'éventuelle alimentation de 5 communes situées le long des réseaux de transfert vers le sud, et actuellement non adhérentes au SMDEA09 et à RESEAU31, soit 5.519 abonnés estimés en 2040,

Au total les infrastructures prévues dans le projet GSA concerneraient 24 757 d'abonnés soit 41 100 habitants des départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège.

=> Voir implantations actuelles des 2 Syndicats en annexe 1

Ce projet sera assuré par 2 maîtrises d'ouvrages distinctes :

- le SMDEA09, qui assurera la construction d'une nouvelle usine de traitement sur la commune de Carbonne et la desserte de ses abonnés actuels et futurs sur ce territoire (22 communes pour 15.801 abonnés à échéance 2040). Ces travaux sont prévus sur les années 2020 et 2021. Le marché de l'usine a été signé le 10 janvier 2019.

- RESEAU31 qui assurera la réalisation des réseaux reliant la future usine SMDEA09 à ses abonnés actuels et futurs du sud du département (9 communes pour 3.437 abonnés à échéance 2040). Le planning prévisionnel affiche une réalisation des opérations sur la période 2020 à 2027.

=> Voir localisation des travaux en annexe 2

Ce partenariat a fait l'objet d'une convention d'entente entre RESEAU31 et le SMDEA09 signée le 15 mai 2019 pour la construction et l'exploitation de l'usine de Carbonne et des infrastructures à réaliser jusqu'au réservoir de Gensac sur Garonne.

Ce projet a par ailleurs été retenu dans le cadre des orientations du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Haute-Garonne porté par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, en cours de validation.

Article 2 : Le projet

2.1 - Les Intérêts du projet

Contexte actuel de la desserte en eau potable :

Sur le secteur objet du présent dossier, le SMDEA09 dessert en eau potable 21 communes du département de la Haute-Garonne et 1 du département de l'Ariège à partir de deux ressources :

- Un prélèvement en Garonne associé à l'actuelle usine de Carbonne (capacité de production de 6.000 m³/jr) ;
- Un pompage dans un puits (« Grand Dinatis ») situé sur la commune de Rieux-Volvestre.

Vis-à-vis de ces deux sites de production, le SMDEA09 est confronté à différents problèmes :

- L'usine de Carbonne vétuste (mise en service initiale en 1986, modifiée en 1995), située en zone inondable, est en limite de capacité pour satisfaire les besoins de pointe actuels ;
- Le puits « Grand Dinatis » a des problèmes récurrents de qualité (pesticides) et a été considéré comme difficilement protégéable.

De plus le SMDEA09 est confronté à des difficultés d'approvisionnement tant qualitatif que quantitatif depuis la communauté de communes du Couserans pour 6 communes des coteaux du Volp situées en limite des départements de la Haute-Garonne (3) et de l'Ariège (3).

Sur le secteur concerné, RESEAU31 dessert en eau potable 9 communes du département de la Haute-Garonne à partir de plusieurs ressources différentes :

- Un pompage dans un puits (« Rampeau ») situé sur la commune de Palaminy,
- Un prélèvement dans une source (« Capelin ») située sur la commune Saint-Michel de Cazères ;
- Un prélèvement dans une source (« Montane ») située sur la commune Belbèze-en-Comminges ;
- Un prélèvement dans une source (« Arrouquères ») située sur la commune Mazères-sur-Salat ;
- Un pompage dans deux puits (« Salat ») situés sur la commune de Salles-du-Salat ;

Vis-à-vis de ces sites de production, RESEAU31 est confronté pour l'ensemble des ressources à des problèmes de qualité (non-conformités notamment pour les paramètres bactériologiques) couplé pour ses ressources à des contraintes de protections élevées voire disproportionnées (« Montane » et « Salat »).

Des collectivités non-adhérentes à RESEAU31 ni au SMDEA09 pourraient bénéficier des ouvrages créés selon des conditions à déterminer.

Une réflexion commune :

Dans un premier temps, les deux collectivités (SMDEA09 et RESEAU31) ont mené des études chacune de leur côté pour trouver des solutions afin de garantir en qualité et en quantité la desserte en eau potable pour leurs abonnés respectifs.

Après des études pour des solutions très locales, RESEAU31 s'est dirigé vers une solution plus globale avec un projet de nouvelle usine située à Roquefort-sur-Garonne pour l'ensemble de ses abonnés.

Par la suite, le SMDEA09 et le RESEAU31 ont décidé de proposer à leurs élus une alternative : deux systèmes d'eau potable bien distincts ou au contraire une mutualisation au profit d'un seul et même site de production pour l'ensemble de leurs abonnés.

Au regard des conclusions des différentes études, dans l'objectif d'optimiser les ressources techniques et financières, il est rapidement apparu qu'il était préférable de mener des opérations d'investissements communes aux deux collectivités.

2.2 - Les éléments techniques du projet :

Ce projet sera constitué de plusieurs volets avec un découpage en tranches sur la période 2019-2024 :

- Volet « production & prélèvement » :
 - Nouvelle usine située sur la commune de Carbonne (capacité de production de 14.000 m³/j) ;
 - Un prélèvement principal dans le cours d'eau « Garonne » et un prélèvement de secours dans le cours d'eau « Arize » ;
- Volet « transport » :
 - Un réseau « FEEDER 1 » (plus de 12 km) permettant la desserte en eau des abonnés SMDEA09 ;
 - Un réseau « FEEDER 2 » (plus de 27 km) en plusieurs tranches permettant d'envisager la desserte en eau des abonnés RESEAU31 ;
- Volet « connexion » :
 - Des réseaux « antennes » (plus de 24 km) permettant de faire la connexion entre le réseau « FEEDER 2 » et les réseaux de distribution permettant la desserte en eau des abonnés RESEAU31 et SMDEA09.

2.3 - Les éléments financiers du projet :

Le coût global du projet est estimé à 44,85 M€ (travaux et frais annexes de maîtrise d'œuvre), dont environ :

- 18,95 M€ pour le SMDEA09 : nouvelle usine, station pompage, antennes
- 25,9 M€ pour RESEAU31 : réservoirs, feeders et antennes

Les travaux de réduction des fuites, estimés à 7,3 M€, non éligibles aux aides de l'Agence, ne sont pas retenus dans le présent Contrat mais pourront être déposés dans le cadre de futurs appels à projets Agence sur le renouvellement des réseaux au cours du 11^o Programme d'interventions.

=> voir détail des coûts prévisionnels en annexe 3

2.4 - Le calendrier du projet :

Le projet global s'étalera sur la période 2019-2026 avec notamment :

- pour première étape la réalisation de l'usine de production d'eau potable de Carbonne et des antennes de Lahitère/Montesquieu par le SMDEA09 (mise en service 2021) ainsi que le feeder Carbonne-Gensac et le réservoir de Gensac par RESEAU31 (mise en service prévue en 2022),
- la mise en service du feeder Gensac - Couladère et de l'antenne de Lavelanet par RESEAU31 en 2022
- puis la mise en service de l'ensemble des autres Feeders par RESEAU31 (2025)
- et enfin la mise en service de l'ensemble des antennes par RESEAU31 (fin 2026).

Les dossiers complets des dernières tranches (Feeders Aussouing => Mazères-sur-Salat et Mazères-sur-Salat => Salles-du-Salat ainsi que l'antenne de St Michel) sont programmés pour être déposés par RESEAU31 auprès de l'Agence dans le cadre du 11^oProgramme, soit en 2024.

Le présent contrat concerne donc l'ensemble du projet dans le cadre du 11^oProgramme (hors réduction des fuites - cf. point 2.3).

=> voir détail du calendrier prévisionnel avec dates de marchés en annexe 4

Article 3 : L'engagement de l'agence de l'eau Adour-Garonne

L'Agence s'engage, sous réserve de disponibilités financières aux dates de dépôt des dossiers complets, et conformément à ses délibérations en vigueur à l'attribution de l'aide (à l'exception des taux d'aides) à présenter à ses instances décisionnelles les opérations listées à l'article 2 à un taux de :

- 55 % de subvention pour les travaux retenus pour l'usine de production d'eau potable portée par le SMDEA09 (dont 5% au titre d'un organisme de coopération locale à vocation départementale)
- 30% de subvention pour les travaux retenus pour les autres opérations portées par le SMDEA09 et RESEAU31 (dont 5% au titre d'organismes de coopération locale à vocation départementale).

conformément aux taux maxima d'aides en vigueur à la signature du Contrat.

Article 4 : L'engagement du SMDEA09

Le SMDEA09 s'engage à réaliser dans son ensemble la part du projet qui concerne sa maîtrise d'ouvrage et à respecter le calendrier de travaux tel qu'établi dans le programme joint en annexe 4.

Article 5 : L'engagement de RESEAU31

RESEAU31 s'engage à réaliser dans son ensemble la part du projet qui concerne sa maîtrise d'ouvrage et à respecter le calendrier de travaux tel qu'établi dans le programme joint en annexe 4.

Article 6 : Pilotage et suivi du Contrat

Le SMDEA09, RESEAU31 et l'Agence mettent en place un comité de pilotage du contrat. Ce comité est composé des représentants des trois signataires. Il peut être élargi au cas par cas à tout partenaire concerné par les actions identifiées.

Il se réunit a minima une fois par an et a pour vocation d'assurer un suivi et une évaluation des actions en cours ou réalisées et de valider le programme d'actions de l'année à venir.

Le SMDEA09 et RESEAU31 assurent l'organisation de ce comité de pilotage, élaborent les bilans annuels des actions réalisées et les propositions de programme annuel d'actions.

Article 7 : Durée du contrat, avenant, résiliation

Le présent contrat lie les partenaires jusqu'au 31 décembre 2024.

Il peut être modifié à tout moment d'un commun accord.

Il peut être résilié à la demande de l'un des partenaires avant le 1^{er} octobre de chaque année.

Fait en 3 exemplaires à Toulouse, le

Le directeur général
de l'agence de l'eau
Adour-Garonne

Le président
du Syndicat mixte de
l'eau et de
l'assainissement de
Haute-Garonne

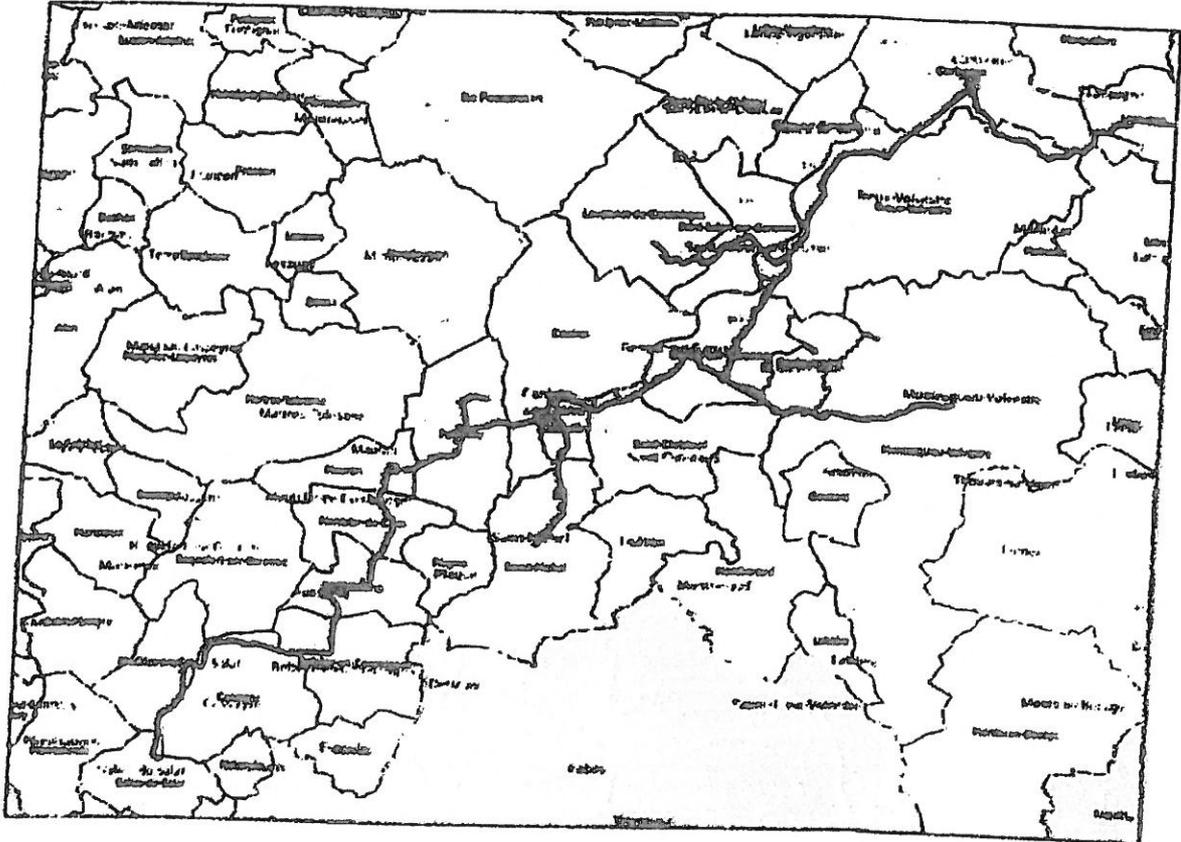
Le président
du Syndicat mixte
départemental de l'eau
et de l'assainissement
de l'Ariège

Guillaume Choisy

Sébastien Vincini

Augustin Bonrepaux

LOCALISATION DES OUVRAGES PROJETES



ANNEXE 3

COUTS ESTIMATIFS PREVISIONNELS DU PROJET GSA

Intitulé	Quantité	Unité	Montant	Code	Montant	Montant
FOODER 1						
Carbonne - Gensac	400 mm	12 325 m	6 134 282 €	T1	6 134 282 €	
FOODER 2						
Gensac - Cazères/Coubère	400 mm	5 823 m	2 782 132 €	T2	2 782 132 €	
Cazères/Coubère - Palominy	300 mm	2 944 m	1 009 278 €	T3	1 009 278 €	
Palominy - Montcler	200 mm	3 902 m	1 392 878 €	T3	1 392 878 €	
Montcler - Ausséing	200 mm	4 064 m	1 449 965 €	T3	1 449 965 €	
Ausséing - Mazères	200 mm	7 200 m	2 642 488 €	T3	2 642 488 €	
Mazères - Salles du Solat	300 mm	3 290 m	846 752 €	T3	846 752 €	
Sous total feeder 2		27 229 m	10 222 422 €		10 222 422 €	- €
Antennes						
Antenne Lavalnet - Saint Julien	150 mm	5 572 m	1 572 683 €	T2	1 572 683 €	
Antenne Montgautou	250 mm	5 220 m	1 577 711 €	Tab		1 577 711 €
Antenne Lahlière	200 mm	7 522 m	2 340 000 €	Tab		2 340 000 €
Antenne Saint-Michel	150 mm	4 554 m	1 430 115 €	T4	1 430 115 €	
Antenne Palominy	150 mm	2 765 m	424 724 €	T3	424 724 €	
Sous total antennes		24 433 m	7 334 223 €		7 334 223 €	3 927 722 €
Réduction des fûtes						
Ausséing		713 m	246 700 €	T3	246 700 €	
Lavalnet		8 207 m	1 655 000 €	T2	1 655 000 €	
Mouron		2 122 m	424 400 €	T3	424 400 €	
Mazères		2 000 m	560 000 €	T3	560 000 €	
Palominy		6 122 m	1 222 500 €	T3	1 222 500 €	
St Julien		8 333 m	1 666 700 €	T2	1 666 700 €	
Salles du Solat		8 209 m	1 622 700 €	T3	1 622 700 €	
Sous total réduction de fûtes		28 304 m	7 297 000 €		7 297 000 €	
Ouvrages de transport						
Station pompage Saint Michel		1	300 000 €	T4	300 000 €	
Station pompage Montcler		1	300 000 €	T3	300 000 €	
Station pompage Ausséing		2	300 000 €	T3	300 000 €	
Station pompage vers Lahlière		1	160 000 €	T1		160 000 €
Réservoir de Gensac		1 000 m ³	1 200 000 €	T1	1 200 000 €	
Sous total ouvrages de transport			1 060 000 €		1 900 000 €	160 000 €
Ouvrages de production						
Usine de Carbonne (phase 1)		700 m ³ /h	12 000 000 €	T1		12 000 000 €
Usine de Carbonne station de pompage vers Gensac			400 000 €	T1		400 000 €
Sous total ouvrages de production			12 400 000 €			12 400 000 €

TOTAL BRAYAMA	25 347 224 €
MONTANT DÉCOURU ETUDES FINANCIERES	8 200 274 €
TOTAL GSA	17 146 950 €

25 347 224 €	8 200 274 €
17 146 950 €	

REPARTITION DES MAITRISES D'OUVRAGE

	SI/DE-100	RES-210
FEEDER 1		
Usine de Carbone - Gensac		X
FEEDER 2		
Gensac - Cazères/Couladère		X
Cazères/Couladère - Palaminy		X
Palaminy - Montclar		X
Montclar - Ausseing		X
Ausseing - Mazerès		X
Mazerès - Salles du Salat		X
Antennes		
Antenne Levelonet - Saint Julien		X
Antenne Montesquieu	X	
Antenne Lahitère	X	
Antenne Saint-Michel		X
Antenne Palaminy		X
Reduction des fuites		
Ausseing		X
Levelonet		X
Mouran		X
Mazerès		X
Palaminy		X
Saint Julien		X
Salles du Salat		X
Stations de pompage		
Station pompage Saint Michel		X
Station pompage Monclar		X
Station pompage Ausseing		X
Pompage vers Lahitère	X	
Réservoir Gensac		X
Usine de Carbone et prises d'eau	X	

ANNEXE 4

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION
 DU PROJET GSA

LIENS	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
FEEDER 1										
Carbonne – Gensac	04/2020									
FEEDER 2										
Gensac – Cazères/Couladere	09/2021									
Cazères/Couladere - Palaminy	12/2022									
Palaminy – Montclar	12/2022									
Montclar – Ausseing	12/2023									
Ausseing – Mazères sur Salat	12/2024									
Mazères sur Salat – Salles du Salat	12/2024									
ANTENNES										
Antenne Lavelanet – Saint-Julien	09/2021									
Antenne Montesquieu	04/2020									
Antenne Lahitère	04/2020									
Antenne Saint-Michel	12/2024									
Antenne Palaminy	12/2023									
OUVRAGES										
Station pompage St-Michel	12/2023									
Station pompage Montclar	12/2022									
Station pompage Ausseing	12/2023									
Station de pompage vers Lahitère	04/2020									
Réservoir de Gensac	04/2020									
Usine de Carbonne	2019									